



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 28.11.2024

Date d'affichage : 28.11.2024

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

L'an deux mille vingt- quatre et le quatre décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de décembre, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISSPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DOMEIZEL - GARCIN – KURKDJIAN – REVERSAT – PIGASSOU – LAFON Nathalie – LUCCHINI – COUTON- BERNAYS- RICCI- LAFOND Martine

Messieurs GUISSPENGLER – AUBOIS — GARCIA – BOREL – BRANDTNER– GERMAIN — SEGURRA – MOUREN- OLIVE –VIAL

Etaient excusés : MME DUMONTIER (pouvoir à M. BRANDTNER) - MM GAGGIOLI (pouvoir à M GUISSPENGLER) - RASTELLO (pouvoir à G.COUTON)- GROUILLER (pouvoir à M. AUBOIS) – BRETTE (pouvoir à M. VIAL)

Secrétaire de séance : Christian BRANDTNER.

Le quorum est atteint.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 051-24

Changement dénomination COTELUB

Par délibération en date du 28 juin 2012 le conseil communautaire a voté la dénomination de la Communauté de Communes Luberon Durance en « Communauté Territoriale Sud Luberon - COTELUB», cette dénomination avait pour but, suite au redécoupage intercommunal, d'éviter la confusion avec d'autres structures. Bien que COTELUB soit juridiquement une communauté de communes, cette mention « Communauté de communes » n'apparaît pas explicitement sur les arrêtés préfectoraux. Le conseil communautaire a donc adopté dans sa séance du 31.10.2024 le changement de dénomination de la Communauté Territoriale Sud Luberon en « Communauté de communes Sud Luberon, et approuvé en conséquence la modification de ses statuts.

Cette décision a été notifiée à chaque commune membre, qui doit à son tour se prononcer sur le changement adopté

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur le changement de dénomination et la modification des statuts

Accusé de réception - Exécutif
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Réception par le préfet : 10/12/2024

Publication : 10/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**Approuve le changement de dénomination de « Communauté territoriale Sud Luberon – COTELUB »
en « Communauté de communes Sud Luberon » ainsi que la modification des statuts s'y rapportant**



Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

François-Xavier GUI-SPENGLER,
Maire



Christian BRANDTNER,
Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant
le Tribunal Administratif de Nîmes
contre la présente délibération est de
deux mois